



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'An deux mille vingt, le samedi 23 mai à 10h00 heures, les membres du conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis en séance publique au Palatinu sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le maire, Laurent Marcangeli. Conformément au décret N° 2020-571 du 14 mai 2020 et fixant l'entrée en fonction des nouveaux conseillers municipaux au 18 mai 2020 et conformément aux articles L.2121-7, L.2122-8, L.2121-10 à L.2121-12, L.2121-35 et L.2121-36 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

M. MARCANGELI, Mme CORTICCHIATO, M. SBRAGGIA, Mme OTTAVY-SARROLA M. VANNUCCI, Mme COMBETTE, M. VOGLIMACCI, Mme OTTAVY, M. ARESU, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. FRAU, Mme GUERRINI, M. MONDOLONI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. MORETTI, Mme PIERA, M. PUGLIESI, Mme SICHU, M. BILLARD, Mme MASSEI, M. KERVELLA, Mme VILLANOVA, M. BACCI, Mme MAROCCU, M. LUCCIONI, Mme NADAL, M. SOLLACARO, Mme BERNARD, M. DELIPERI, Mme JEANNE, M. FARINA, Mme FALCHI, M. AUDISIO, Mme GAFFORY-FAO, M. MANCINI, Mme FLAMENCOURT, M. NICOLAI, Mme SCHINTO, M. CARLOTTI, Mme PONZEVERA, M. MINICONI, Mme ANTONINI, M. CARROLAGGI, Mme FELICIAGGI, M. CASALTA, Mme ANGELINI-BURESI, M. LEONETTI, Mme TIBERI, M. BASTELICA, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	49
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme SCHINTO est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20200523-2020_50-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2020

Affichage : 26/05/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du samedi 23 mai 2020

Délibération N°2020/050

ELECTIONS MUNICIPALES DU 15 MARS 2020.

ELECTIONS DES ADJOINTS.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Le Maire rappelle à l'assemblée que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Après le délai de cinq minutes, une seule liste de candidats aux fonctions d'Adjoint au Maire a été déposée. Il a ensuite été procédé à l'élection des Adjoints au Maire sous le contrôle des assesseurs.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne, son bulletin de vote.

M. CASALTA, Mme ANGELINI-BURESI, M. LEONETTI, Mme TIBERI, M. MINICONI, Mme ANTONINI, M. CARROLAGGI, Mme FELICIAGGI, ne prennent pas part au vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 8
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 41
- Nombre de suffrages déclarés nuls (article L 66 du code électoral) : 0
- Nombre de bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se font connaître : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 40
- Majorité absolue : 25

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats de la liste « Stéphane Sbraggia » et ont pris rang dans l'ordre de la liste :

1 ^{er} adjoint	M.	SBRAGGIA Stéphane
2 ^{ème} adjoint	Mme	CORTICCHIATO Caroline
3 ^{ème} adjoint	M.	VANNUCCI Stéphane
4 ^{ème} adjoint	Mme	GUERRINI Simone
5 ^{ème} adjoint	M.	PUGLIESI Pierre
6 ^{ème} adjoint	Mme	OTTAVY-SARROLA Rose-Marie
7 ^{ème} adjoint	M.	BILLARD Jacques
8 ^{ème} adjoint	Mme	OTTAVY Nicole
9 ^{ème} adjoint	M.	VOGLIMACCI Jacques
10 ^{ème} adjoint	Mme	COSTA-NIVAGGIOLI Annie
11 ^{ème} adjoint	M.	ARESU Jean-Pierre
12 ^{ème} adjoint	Mme	SICHI Annie
13 ^{ème} adjoint	M.	MONDOLONI Christophe
14 ^{ème} adjoint	Mme	MASSEI Aurélia

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)



POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI